



Mme Laurence Cohen interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le dispositif « santé, sport, culture, civisme » (2S2C) initié dans les établissements scolaires primaires et secondaires depuis le 11 mai 2020. En raison du protocole sanitaire lié à la Covid-19, le retour en classe est aujourd'hui toujours très limité et restreint.

Avec ce dispositif, le Gouvernement entend assurer l'accueil des élèves pendant le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs en proposant d'encadrer des activités dans les domaines de la santé, du sport, de la culture et du civisme.

Si les intentions peuvent sembler louables, cette décision suscite plusieurs interrogations et inquiétudes :

- tout d'abord, il n'y a eu aucune concertation ni avec la communauté éducative ni avec les possibles intervenants. Ces derniers s'étonnent, par ailleurs, de voir que les projets artistiques et culturels initialement prévus et construits avec les élèves ne peuvent se tenir alors que dans le même temps, il est leur demandé de mettre en place d'autres projets, dans un temps très court.
- Ces artistes s'inquiètent car la rémunération annoncée est inférieure à la rémunération classique pour ce genre de prestation.
- Les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) s'inquiètent, quant à eux, d'une possible concurrence avec les clubs sportifs qui pourront pénétrer dans les établissements scolaires et mettre en place des ateliers.

D'une manière générale, ce dispositif semble être une possibilité pour l'État de se dégager de sa responsabilité en faisant appel à des intervenants extérieurs tels que des clubs, des associations sur le temps scolaire, sans réelle réflexion autour d'un projet pédagogique.

Ce dispositif censé être provisoire pourrait être l'occasion d'une remise en cause future des missions généralement assumées par l'éducation nationale, d'un temps périscolaire qui prend le pas sur le temps scolaire.

De même, cela va engendrer des dépenses supplémentaires pour les collectivités déjà fortement sollicitées dans la gestion de la crise sanitaire, puisque ce sont elles qui vont prendre en charge principalement ces activités, sans moyen nouveau.

Aussi, elle lui demande s'il entend prolonger ce dispositif pour la rentrée 2020-2021 et si ce dispositif préfigure une évolution du modèle de l'école avec une réduction de ses missions aux enseignements dits fondamentaux, risquant de renforcer les inégalités scolaires.